

## Enseignements primaire et secondaire

### Baccalauréats général et technologique (hors TMD, STAV et hôtellerie)

#### Définition des épreuves de langues vivantes et de langue vivante approfondie et de littérature étrangère en langue étrangère en série L applicable à compter de la session 2013 : rectificatif et complément

NOR : MENE1201983N  
note de service n° 2012-019 du 2-2-2012  
MEN - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux chefs d'établissement ; aux professeur(e)s

La note de service n° 2011-200 du 16 novembre 2011 portant sur les épreuves de langues vivantes applicables aux baccalauréats général et technologique (hors TMD, STAV et hôtellerie), de langue vivante approfondie et de littérature étrangère en langue étrangère en série L applicable à compter de la session 2013 est modifiée et complétée comme suit :  
- Dans la partie 3 de la note précitée, il est ajouté un titre 3.4 rédigé comme suit :

#### « 3.4 Épreuves orales de contrôle

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 10 minutes

Coefficient identique à celui de l'épreuve écrite correspondante du premier groupe d'épreuves.

L'évaluation prend appui sur un document découvert par le candidat au moment de l'épreuve. Il se rapporte à l'une des notions du programme. Ce document peut relever de genres très différents (image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, slogan, titre d'article de presse, question invitant le candidat à prendre position sur un sujet d'actualité ou un phénomène de société, etc.).

Le candidat présente à l'examineur la liste des notions du programme qu'il a étudiées dans l'année.

L'examineur propose au candidat deux documents, qui se rapportent chacun à une notion différente de cette liste. Le candidat choisit l'un de ces documents et dispose ensuite de 10 minutes pour organiser ses idées et préparer son propos. Le document, qui ne donne pas lieu à un commentaire formel, doit permettre au candidat de prendre la parole librement. Cette prise de parole en continu, qui n'excède pas 10 minutes, sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

Pour chaque candidat, l'examineur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation publiée en annexe correspondant à la langue concernée, LV1 ou LV2.

Dans la mesure du possible, on privilégiera une organisation de l'épreuve « sur écran » qui permet une meilleure présentation aux candidats des documents, en particulier iconographiques. Si l'épreuve prend appui sur un document imprimé, l'examineur veille à ce que le candidat restitue le document en fin d'épreuve. »

- Le titre 6 de la note précitée est remplacé par :

#### « 6 - Épreuve orale de LV3 (spécialité en série L) et épreuve facultative de langue vivante étrangère ou régionale dans les séries générales et technologiques (hors TMD, STAV et hôtellerie) »

Ce titre 6 est complété par le paragraphe suivant :

« Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements privés hors contrat présentent l'épreuve facultative dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. »

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

#### Annexe 1

#### Fiche d'évaluation et de notation pour l'expression orale en LV1 - Épreuve orale de contrôle

Série :

Langue :

Session :

Académie :

Nom de l'élève :

Nom de l'établissement :

Ville :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

**A. S'exprimer en continu****Degré 1**

Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.

**1 point**

**Degré 2**

Produit un discours simple et bref à partir du document.

**3 points**

**Degré 3**

Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la dimension culturelle du document.

**4 points**

**Degré 4**

Produit un discours argumenté, informé, et exprime un point de vue pertinent.

**6 points**

**Note A, sur 6**

/6

**S'exprimer en continu**

**B. Prendre part à une conversation****Degré 1**

Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.

**2 points**

**Degré 2**

Répond et réagit de façon simple.

**3 points**

**Degré 3**

Prend sa part dans l'échange, sait - au besoin - se reprendre et reformuler.

**4 points**

**Degré 4**

Argumente, cherche à convaincre, réagit avec vivacité et pertinence.

**6 points**

**Note B, sur 6**

/6

**Prendre part à une conversation**

**C. Intelligibilité/recevabilité linguistique****Degré 1**

S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.

**1 ou 2 points**

**Degré 2**

S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.

**3 ou 4 points**

**Degré 3**

S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.

**5 ou 6 points**

**Degré 4**

S'exprime dans une langue correcte, fluide, qui s'approche de l'authenticité.

**7 ou 8 points**

**Note C, sur 8**

/8

**Intelligibilité et recevabilité linguistique**

**Appréciation :**

**Note de l'élève (total A + B + C) = / 20**

**Annexe 2****Fiche d'évaluation et de notation pour l'expression orale en LV2 - Épreuve orale de contrôle**

**Série :**

**Langue :**

**Session :**

**Académie :**

Nom de l'élève :

Nom de l'établissement :

Ville :

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

**A. S'exprimer en continu****Degré 1**

Produits des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.

**1 ou 2 points**

**Degré 2**

Produit un discours simple et bref à partir du document.

**4 points**

**Degré 3**

Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la dimension culturelle du document.

**5 points**

**Degré 4**

Produit un discours argumenté, informé, et exprime un point de vue pertinent.

**6 points**

**Note A, sur 6**

/6

**B. Prendre part à une conversation****Degré 1**

Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.

**2 points**

**Degré 2**

Répond et réagit de façon simple.

**4 points**

**Degré 3**

Prend sa part dans l'échange, sait - au besoin - se reprendre et reformuler.

**6 points**

**Note B, sur 6**

/6

**C. Intelligibilité/recevabilité linguistique****Degré 1**

S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.

**1 ou 2 points**

**Degré 2**

S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.

**3, 4 ou 5 points**

**Degré 3**

S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.

**6 ou 7 points**

**Degré 4**

S'exprime dans une langue correcte, fluide, qui s'approche de l'authenticité.

**8 points**

**Note C, sur 8**

/8

**S'exprimer en continu**

**Prendre part à une conversation**

**Intelligibilité et recevabilité linguistique**

**Appréciation :**

**Note de l'élève (total A + B + C) = / 20**